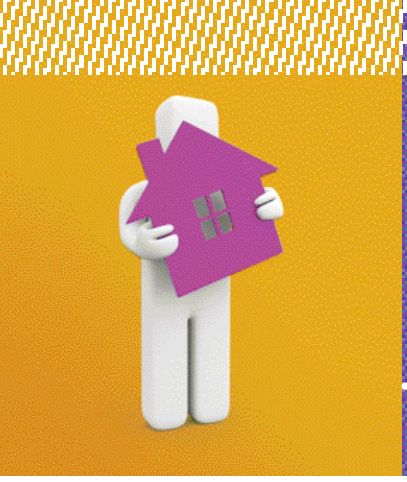

Les services en réseau **CIL-PASS assistance®** **CIL-PASS mobilité®**

Ces aides sont largement distribuées dans le cadre de l'offre de services en réseau des CIL/CCI. Réservée aux salariés des entreprises de 10 salariés et plus, cette offre de services porte sur l'accompagnement de la mobilité professionnelle et l'assistance logement des salariés en difficulté : **CIL-PASS assistance**, proposé aux salariés qui rencontrent des difficultés d'ordre conjoncturel liées au logement, va de l'analyse de la situation à la recherche de solutions avec, si nécessaire, l'orientation vers des partenaires spécialisés.
Et **CIL-PASS mobilité**, proposé pour l'accompagnement des salariés qui doivent changer de résidence principale pour raisons professionnelles, est une offre globale qui comprend l'ensemble des démarches liées au changement de logement.

Toutes les aides du 1% Logement

JUILLET 2008

		SALARIÉS DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ NON AGRICOLE		AUTRES	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES	TAUX NOMINAL ANNUEL HORS ASSURANCES ET GARANTIES SANS FRAIS DE DOSSIER*
		10 SALARIÉS ET +	- DE 10 SALARIÉS			
LOCATAIRES						
1	**Offre de logements locatifs dans parc social ou privé conventionné**	●		● (1)	Selon disponibilités et critères de location	-
2	**AVANCE LOCA-PASS®** DROITS OUVERTS*	●	●	●	Avance du montant du dépôt de garantie prévu au bail dans la limite de 2 300 €	0 %
3	**GARANTIE LOCA-PASS®** DROITS OUVERTS*	●	●	● (1) (2)	Avance en cas d'impayés de loyer et des charges locatives - Durée 3 ans Maximum garanti 18 mensualités (loyers + charges), plafonnées à 2 300 € par mensualité	0 %
4	**PASS-GRL®**	●	●	●	Bailleurs privés avec contrat d'assurance PASS-GRL® - Garantie impayés de loyer sur la durée du bail (maximum 2 300 €/mois) - Couverture détériorations immobilières en fin de bail (maximum 7 700 €) - Traitement social adapté	-
5	**PRET PASS-TRAVAUX®** DROITS OUVERTS*	●	●		Maximum 9 600 € selon les ressources et dans la limite du coût des travaux	1,5 %
6	**Prêt relais pour financement coût supplémentaire d'un changement de logement**	●	●		Maximum 17 600 € selon la zone et le coût supplémentaire supporté	1 % maxi
ACCEDANTS ET PROPRIETAIRES						
7	**Prêt pour construction /acquisition dans le neuf et assimilé**	●			Primo-accédants ou mobilité professionnelle - Minimum 6 400 €/Maximum 17 600 € selon la zone	1,5 %
8	**Prêt pour acquisition dans l'ancien avec ou sans travaux**	●			Primo-accédants ou mobilité professionnelle - Minimum 6 400 €/Maximum 17 600 € selon la zone	1,5 %
9	**Prêt relais pour acquisition d'une nouvelle résidence principale**	●	●		Mobilité professionnelle ou perte d'emploi - Maximum 105 600 € selon la zone	1 % maxi
10	**PRET PASS-TRAVAUX®** DROITS OUVERTS*	●	●	● (3)	Maximum 9 600 € selon les ressources et dans la limite du coût des travaux Maximum porté à 18 000 € dans les copropriétés dégradées	1,5 %
11	**Prêt location-accession (dispositif PSLA)**	●			Locataires de logements financés en PSLA ayant des ressources de 80 % à 100 % des plafonds PSLA selon la zone - Maximum 5 % à 10 % du prix de revient selon la zone	1 %
12	**PASS-FONCIER®**	●	●	●	Primo-accédants avec aide collectivité locale et sous plafonds de ressources PSLA Portage foncier maximum 50 000 € selon la zone	1,5 %/4,5 %
SALARIES EN DIFFICULTE						
13	**Prêt pour allégement temporaire des quittances de loyer**	●	●	● (4)	Maximum 1 an de quittances dans la limite de 17 600 € selon la zone	1 % maxi
14	**PRET SECURI-PASS®** DROITS OUVERTS*	●			100 % des mensualités de remboursement de prêts immobiliers sur 6 mois renouvelable 1 fois dans la limite de 10 200 € - Plafonds de ressources PTZ selon zone A	0 %
15	**Prêt pour refinancement de prêts immobiliers plus onéreux**	●	●	● (3)	Maximum 40 000 € dans la limite du refinancement	1 % maxi
16	**Financement pour rachat du logement**	●	●		Accédants en grande difficulté - Prêt ou subvention à un bailleur social dans la limite de 60 % du prix de vente	-
BAILLEURS						
17	**Prêt pour construction ou acquisition (dispositif « Robien recentré »)**	●			Entre 15 % et 40 % du prix de revient final - Réservation du logement pour un salarié et plafonds de ressources et loyers PLI	1 % maxi
18	**Prêt pour travaux d'amélioration**	●	●	●	Maximum 14 400 € selon le parc et dans la limite de 50 ou 60 % du coût des travaux avec réservation du logement pour un salarié	2 % maxi
19	**PRET PASS-TRAVAUX® (copropriétés dégradées)** DROITS OUVERTS*	●	●	●	Maximum 18 000 €	1,5 %i
20	**Prêt pour travaux dans logement vacant**	●	●	●	De 70 % à 100 % du montant résiduel des travaux Convention avec l'ANAH - Souscription d'un PASS-GRL®	1 % maxi
SALARIES EN MOBILITE PROFESSIONNELLE						
21	**AIDE MOBILI-PASS®** DROITS OUVERTS*	●			Subvention maximum 1 600 € portée à 3 200 € avec l'accord de l'entreprise dans la limite des dépenses retenues	-
22	**Offre de logements meublés**	●	●	●	Selon disponibilités et critères de location Plafonds de ressources et loyers PLS, normes d'occupation, ...	-
23	**AIDE MOBILI-JEUNE®** DROITS OUVERTS*	●	●	●	Subvention maximum de 3 échéances de loyer et charges dans la limite de 300 €/mois	-
PERSONNES HANDICAPEES						
24	**Maintien à domicile de grands infirmes**	●	●	●	Maximum 9 600 € avec majoration possible de 16 000 € dans la limite de 50 % du coût des travaux spécifiques	1 % maxi

Document non contractuel

DROITS OUVERTS* accord systématique donné au demandeur respectant les conditions d'éligibilité et les critères d'octroi.

(1) Travailleurs saisonniers.
(2) Jeunes (- de 30 ans en recherche ou situation d'emploi et étudiants boursiers d'Etat).
(3) Propriétaires occupants dans copropriétés dégradées.
(4) Demandeurs d'emploi en déséquilibre financier.

*** TEG** consulter le CIL/CCI